



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
04/12/2012

Dossier complet le :
08/11/2013

N° d'enregistrement :
F09112P0459

1. Intitulé du projet

MISE EN SECURITE DES FALAISES DE LA CORNICHE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **VILLE DE SETE**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10° e) 10° f)	Surface concernée située sur le DPM : 350 m2 en 5 parties. Coût des travaux : 450 000 euros HT

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Mise en sécurité des falaises de la Corniche par purge, confortement et comblement. Rétablissement d'accès piétons à la plage

4.2 Objectifs du projet

- la sécurisation des personnes fréquentant la côté Sétoise
- la protection de certains secteurs face à l'érosion marine essentiellement là où des aménagements urbains sont menacés
- le confortement du front rocheux supportant des structures existantes

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- la purge et le confortement de falaises ; le comblement de failles au béton projeté
- la création d'un accès à la plage

Les travaux dureront 2 à 3 mois et réalisés hors saison estivale

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les falaises ne présentent pas de danger pour le public, les accès à la plage sont établis dans de bonnes conditions.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration au titre des articles L.214-1 à 6 du Code de l'Environnement
- Déclaration d'intérêt général au titre des articles L.211-7 et R.214-89 du Code de l'Environnement
- Dossier de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports au titre des articles L.2124-3 à 4 et R.2124-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques
- Dossier des incidences Natura 2000 au titre des articles L.414-1 à 7 et R.414-23 du Code de l'Environnement
- Enquête publique au titre du Code Général de la propriété des personnes publiques et du Code de l'Urbanisme

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration au titre de la loi sur l'eau, déclaration d'intérêt général, concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

SETE
Au droit de la Route de la Corniche :
De la pointe du Lazaret au Fort Saint Pierre

Coordonnées géographiques

Long. 43 ° 23 ' 32 " N Lat. 3 ° 41 ' 03 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 43 ° 23 ' 26 " N Lat. 3 ° 40 ' 24 " E

Point d'arrivée :

Long. 43 ° 23 ' 40 " N Lat. 3 ° 41 ' 39 "

Communes traversées :

SETE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Des travaux urgents ont été réalisés pour la sécurité des biens et des personnes et reconnus comme relevant d'une Urgence Impérieuse par l'Autorité Préfectorale (réalisés entre 2007-2008).
- Des travaux dits ultérieurs qui font l'objet de la présente demande.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- zone anthropisée en haut de falaise
- zone naturelle (haut de falaise et falaise)
- zone de plage

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan d'occupation des sols de la Commune prévoit pour ce secteur (cf. plan du POS) :

. Une zone ND : il s'agit de zones destinées à assurer la sauvegarde de sites naturels, coupures d'urbanisation, paysage ou écosystèmes, elle représente la grande majorité du linéaire d'emprise du projet :

- le secteur ND correspondant à la bande des 100 mètres le long du rivage,
- le secteur ND sur le reste du Lido à l'exception des zones agricoles

Sur ces zones, sont admis les équipements nécessaires à la protection du rivage, et les installations destinées aux services publics ou à des activités qui exigent la proximité immédiate de l'eau

. Une zone VNA2 : il s'agit d'une zone non équipée, éventuellement destinée à recevoir des équipements collectifs, culturels et sportifs. Sont admis sur cette zone, les affouillements et les exhaussements des sols sous réserves que ces travaux soient nécessaires à la réalisation des équipements d'infrastructures, entre autres.

. Une zone INA : il s'agit d'une zone non équipée, ou insuffisamment occupée, destinée à l'urbanisation future. Pour permettre après réalisation des équipements une utilisation optimale des terrains. Sont admises les installations et constructions liées à la réalisation des équipements d'infrastructures.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 4025 de type I « Corniche de Sète »
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sète
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels d'inondation du bassin versant de l'Etang de Thau. Approuvé le 25 janvier 2012
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé « Fort Saint-Pierre et ses abords » : arrêté du 13 septembre 1950, d'une superficie de 1.18 ha. Site inscrit « Abords du Fort Saint-Pierre » : arrêté du 13 septembre 1950, d'une superficie de 4.23 ha.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone située dans le site FR 9102002 intitulé Corniche de Sète
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet emploie des enrochements (env. 2000 t). Certains matériaux issus des zones de falaises purgées pourront être réutilisés.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De manière limitée dans le temps (phase chantier) et dans l'espace (les interventions sont très localisées).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux n'occasionnent pas de destruction d'habitat remarquable, pas d'espèce protégée (inventaire des écologistes de l'Euzière en 2007, mis à jour en 2012)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Erosion active et visible surtout lors des tempêtes exceptionnelles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non. Les travaux en contact avec le milieu marin sont très limités et la baignade sera interdite aux abords. Les travaux seront réalisés hors période estivale.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Engins de chantiers usuels.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Engins de chantiers usuels.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets inertes de chantier.
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements seront réalisés selon les prescriptions proposées par la Sous-commission Départementale des sites Perspectives et Paysages dans le cadre de la consolidation de la falaise Sud du Fort Saint Pierre le 20 avril 2004
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une instruction en 2007-2008 :

- des travaux d'urgence avaient été autorisés et réalisés à cette période
- d'une procédure (enquête publique pour DPM, DIG et Bouchardeau) a été mise en place pour l'ensemble des travaux (travaux d'urgence et travaux ultérieurs)
- les travaux n'ont pas été autorisés suite à l'enquête publique, mais sont jugés justifiés par les services de l'Etat

En effet, le projet concerne des travaux de mise en sécurité du public et des installations.

Les impacts du projet sont limités :

- pas de destruction d'habitat remarquable, pas d'espèces protégées, uniquement des perturbations en phase chantier,
- peu de modification de l'aspect extérieur du site aux abords des sites classés/inscrits et travaux réalisés selon les prescriptions proposées par la Sous-commission Départementale des sites Perspectives et Paysages dans le cadre de la consolidation de la falaise Sud du Fort Saint Pierre le 20 avril 2004
- peu de travaux en contact avec le milieu marin (comblement de faille)

Compte-tenu de ces éléments, nous ne considérons pas que le projet nécessite une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	- Courrier de la Préfecture de Région du Languedoc-Roussillon du 21/11/2005 autorisant par dérogation les travaux d'urgence	
	- Courrier de la Préfecture de l'Hérault du 23/05/2011 validant la validité du permis de construire délivré le 08/06/2007 et le refus tacite de demande d'autorisation	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **SETE**

le, **07 novembre 2012**

Signature



LE MAIRE

François COMMEINHES